

COMMUNE DE SAINT PARRÉS AUX TERTRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux Mil vingt et un,

Le jeudi 1^{er} avril à dix-sept heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal en séance à huis clos compte tenu de la crise sanitaire Covid 19, sous la présidence de Monsieur Jack HIRTZIG, Maire.

Etaient présents : Jack HIRTZIG, Maire, Adrien NIEUWMUNSTER, Régine MERRAD, Pascal DAUTREVAUX, Maryse PETIT, Maire-Adjoint, Jean-François GIRARDIN, Anthony BUONANNO, Laurent PINEAU, Joël FRANCOIS, conseillers municipaux.

NB : en vertu du IV de l'article 6 de la loi N°2020.1379 du 14 novembre 2020 et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, la règle de quorum est fixée au tiers des membres en exercice et un membre du conseil municipal peut être porteur de deux pouvoirs.

Absents excusés représentés :

Christel WILMES par Jack HIRTZIG
Nathalie CARTIER par Jack HIRTZIG
Isabelle DUMANGE par Maryse PETIT
Magali CHABROL par Maryse PETIT
Philippe LECLERCQ par Laurent PINEAU
Géry MIRAT par Régine MERRAD
Nelli BALIKIAN par Régine MERRAD
Jean-Charles BAYOL par Joël FRANCOIS
Stéphanie CAROUGEAT par Jean-François GIRARDIN
Maëva LE HUERON par Pascal DAUTREVAUX
Denis MARTZEL par Pascal DAUTREVAUX
Arnaud POMAREDE par Laurent PINEAU
Ludovic CRETE par Joël FRANCOIS

DATE DE LA CONVOCATION : 26 MARS 2021

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION AUX ELUS : 26 MARS 2021

DATE D'AFFICHAGE : 26 MARS 2021

Adrien NIEUWMUNSTER été désigné secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 22
Présents : 9 + 13 pouvoirs

LE CONSEIL MUNICIPAL

ACCEPTE à l'unanimité la proposition de recours au huis clos pour cette séance du conseil municipal, eu égard à la situation de crise sanitaire Covid 19.

APPROUVE à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 2 mars 2021.

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ses délégations conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, Code Général des Collectivités Territoriales, concernant notamment les déclarations d'intention d'aliéner et les indemnités d'assurance perçues depuis le dernier conseil municipal.

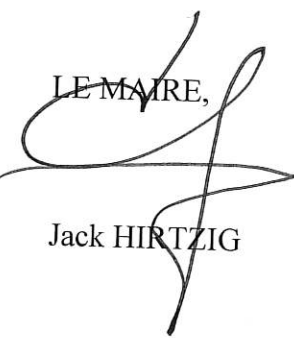
DECIDE d'attribuer le marché de réservation de dix places dans un espace multi accueil petite enfance collectif d'entreprise à la société RIGOLO COMME LA VIE de ROUBAIX pour un montant annuel de 10 490 € par berceau soit 104 900 € par an pour les 10 berceaux, en précisant que ce marché porte sur une année, renouvelable deux fois à compter du 10 avril 2021.

Questions diverses :

- Le Maire informe l'assemblée que les services périscolaires seront fermés pour les 3 semaines à venir et remercie le personnel communal pour l'implication de chacun depuis le début de cette crise sanitaire.
- Joël FRANCOIS demande à M. le Maire s'il sera possible de déterminer dans le cadre de son pouvoir de police un délai précis pour la mise en conformité des ERP suite à des prescriptions émises par la commission de sécurité.
- Laurent PINEAU souhaite savoir si l'on connaît le taux d'incidence de la Covid 19 à Saint Parres Aux Tertres. Le Maire précise que l'on dispose du taux d'incidence pour le département mais pas pour la commune.

Séance close à 17 heures 25.



LE MAIRE,

 Jack HIRTZIG